


**DÉPARTEMENT DE LA SOMME**  
**ARRONDISSEMENT D'AMIENS**  
**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME**

Envoyé en préfecture le 13/09/2022  
Reçu en préfecture le 13/09/2022  
Affiché le   
ID : 080-200094696-20220901-2022\_DELIB\_83-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2022

<b>DATE DE CONVOCATION :</b>  23/08/2022
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b>  02/09/2022
<b>NOMBRE DE MEMBRES :</b>  - Inscrits : 18 - Présents : 16 - Absents : 2 - Votants : 16 - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0
<b><u>OBJET :</u></b>  <b>APPEL A PROJET FONDS CHALEUR DE L'ADEME SUR LE FINANCEMENT D'ETUDES DE PROJETS RESEAUX DE CHALEUR</b>  <b>CANDIDATURE DE LA FDE 80</b>

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

ETAIENT PRESENTS : 16 membres sur 18 membres convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS : 2 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président rappelle le travail quotidien de la Fédération pour engager le territoire vers un mix énergétique équilibré et dans ce cadre accompagner l'émergence de projets de production de chaleur alimentés par des ressources renouvelables locales.

A cet effet, une opportunité de renforcer cette action est proposée par l'ADEME via un appel à projet proposant une aide exceptionnelle de 90% pour aider à identifier et étudier des projets de réseaux de chaleur à partir d'énergies renouvelables et de récupération sur notre territoire. Cette aide s'adresse aux Villes, EPCI, associations et entreprises qui souhaitent réaliser une ou plusieurs études pour déterminer les conditions de réussite de leur projet de création ou d'extension d'un réseau de chaleur au sein d'un territoire compris entre 2 000 et 50 000 habitants. Dans un deuxième temps, elle pourra offrir des aides Fonds Chaleur pour les travaux de réalisation.

Il est proposé de candidater afin d'étudier une quinzaine de projets identifiés préalablement lors des études de planification énergétique et intégrés aux plans d'actions des PCAETs du territoire :

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Fédération :

- Approuve la candidature de la FDE 80 à l'appel à projets Fond chaleur de l'ADEME,
- Autorise le Président à candidater et signer la réponse à l'appel à projets,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution des démarches pour faire aboutir cette délibération.

Fait et délibéré en séance  
les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Franck BEAUVARLET

